

**OUVERTURE DE PRET BANCAIRE AUPRES DE
LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS-DE-FRANCE**

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération DEL2021-10-04 du Conseil municipal en date du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement 2022 et 2023,

Considérant la consultation menée auprès de 5 établissements bancaires, et notamment la proposition de la CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE pour un prêt de 1.400.000 € pouvant être mobilisé en 2022 et en 2023,

DECIDE

Article 1 : Un emprunt de 1.400.000 € est contracté auprès de la CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE, dont le siège social est situé 14 rue du Fonds Pernant – 60200 COMPIEGNE.

Article 2 : Les conditions du prêt sont les suivantes :

Nature du Prêt : prêt à taux fixe score Gissler 1A

Taux : 2,78 %

Mise à disposition des fonds : le 1^{er} déblocage interviendra dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'Epargne, en 3 fois maximum. Déblocage possible jusque 12 mois après signature du contrat.

Périodicité : trimestrielle

Durée : 15 ans

Commission d'engagement : 0,20% soit 2.800 €

Base de calcul : 360/360 en phase d'amortissement, Exact/360 en phase de préfinancement.

Amortissement : constant

Commission de non-utilisation : néant

Remboursement anticipé : partiel ou total moyennant une indemnité actuarielle.

Actualisation au taux du CMS de la durée résiduelle, avec un minimum de demande de remboursement équivalent à 10% du capital emprunté.

Article 3 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

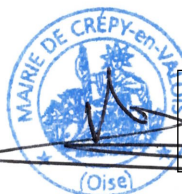
Fait à Crépy-en-Valois, le 20 juillet 2022,

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

21 JUL 2022



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20220720-DEC2022-75-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022